

Zeitschrift: Schweizerische Bauzeitung
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 5/6 (1885)
Heft: 23

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INHALT: Rapport du Jury sur les plans de concours d'un bâtiment d'école à Lausanne. Die Wettsteinschule in Basel. Von H. Reese. Die Drahtseilbahn Biel-Magglingen. — Miscellanea: Drahtseilbahn auf den Gurten bei Bern. Zahnradbahn von Lugano nach dem Gipfel des

San Salvatore. Fristverlängerung für den Simplon-Uebergang. Betrieb der Eisenbahn im Neuenburger-Jura. L'ancien chemin de fer du Jura Industriel. Constructions publiques et privées à Neuchâtel. — Vereinsnachrichten. Stellenvermittlung.

Rapport du Jury sur les plans de concours d'un bâtiment d'école à Lausanne.

A Monsieur le Syndic et Messieurs les Membres de la Municipalité de Lausanne.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'examen des plans de concours d'un bâtiment d'école supérieure pour jeunes filles dont vous avez bien voulu nous charger.

22 projets présentés par 21 concurrents ont été soumis à notre appréciation; ce sont d'après leurs numéros d'ordre:

- | | |
|-----------------------------------|---|
| N° 1. Eve. | N° 12. Lili. |
| 2. Liberté et patrie. | 13. A. B. C. |
| 3. Croix de Savoie sur fond d'or. | 14. Variante 1. |
| 4. Vale. | Variante 2. |
| 5. Leman II (encre bleue). | 15. L'éducation. |
| 6. Etude. | 16. Cercle rouge traversé par une flèche. |
| 7. Mens sana in corpore sano. | 17. Cercle vert. |
| 8. A. | 18. Leman I (encre noir). |
| 9. Lausanne. | 19. Dada. |
| 10. Etoile bleue. | 20. Finis coronat opus. |
| 11. Lousonium. | 21. Ruche d'abeilles. |

Nous sommes heureux de constater d'entrée que tous ces projets attestent la compétence entière de leurs auteurs; ceux-ci en se conformant en général au programme net et précis de ce concours ont tenu compte dans une saine mesure des exigences de l'architecture scolaire moderne; nous estimons, Messieurs, que votre administration pourra se féliciter du résultat obtenu.

La dimension de l'emplacement mis à la disposition des concurrents, sa disposition et sa forme irrégulière n'étaient pas sans présenter de réelles difficultés que tous n'ont pas réussi à surmonter d'une manière également heureuse. Cette circonstance a dû nous forcer à écarter certains projets ayant du reste une valeur incontestable, de bonnes dispositions générales ou de détail et des façades judicieusement étudiées.

Nous avons cru devoir attacher une grande importance à la bonne utilisation du terrain et à la manière dont la solution de cette question était présentée dans les divers projets. Selon nous le bâtiment futur doit être reporté au Nord le plus que faire se pourra, le préau couvert et la salle de gymnastique placés à l'Ouest ou au besoin à l'Est et à l'Ouest laissant ainsi au Sud un emplacement aussi grand que possible, bien dégagé et entièrement libre de tout encombrement. — Le bâtiment devra se plier à ces exigences et ce n'est qu'à ce prix, croyons nous, que la commune de Lausanne pourra réaliser dans de bonnes conditions sur le terrain acquis dans ce but, l'exécution de l'établissement scolaire projeté. — Dans la majeure partie des projets l'entrée principale du bâtiment est placée à niveau, ou à peu près, du chemin asservi, c'est-à-dire en contre bas de la route dite „derrière Etraz“; cette entrée se trouverait ainsi en quelque sorte dans un chemin creux.

Cette disposition ne nous paraît guère admissible tant en raison de l'aspect fâcheux que de la circulation défectueuse qui en résulteraient. En effet les personnes arrivant du Nord-Ouest devraient dans ce cas suivre la route jusqu'à l'extrémité Nord-Est du terrain et après avoir passé devant la porte d'entrée y revenir par un contour brusque en s'engouffrant entre un mur de soutènement et une façade.

Nous ne pouvons faire un reproche à ceux des concurrents qui ont adopté cette disposition car ils ne pouvaient savoir jusqu'à quel point une modification à un chemin désigné „asservi“ pouvait leur être permise; plusieurs d'entre eux cependant en ont compris comme nous les inconvénients et ont cherché à y remédier soit en établissant dans l'axe de la porte un escalier y donnant accès directement depuis la route, ce qui ne nous a pas paru très heureux, soit en entrant dans le bâtiment par l'une de ses extrémités, disposition moins heureuse encore. D'autres enfin ont amené la jonction de la route et du chemin asservi dans l'axe même de la porte en augmentant la pente de ce dernier. Nous ne pouvons savoir si cette modification est possible, mais nous estimons que les efforts de votre administration doivent y tendre, Messieurs, car il nous paraît que c'est là la seule manière d'obtenir rationnellement l'entrée désirable, c'est-à-dire depuis la route.

Nous remarquons dans plusieurs projets que les salles d'école sont disposées dans 4 étages au lieu de 3. L'opportunité de cette mesure n'était pas à discuter en face des prescriptions formelles du programme de concours, celles-ci nous obligeaient même à écarter ces projets; là, nous devons constater cependant que cette disposition permettait une meilleure utilisation du terrain par le fait d'un bâtiment plus concentré d'une surface restreinte. — Il a été fait dans plus d'un projet une application très rigoureuse du système unilatéral pour l'éclairage des salles d'école en disposant à cet effet des murs pleins sur l'un des côtés étroits de la salle, décorés en façade, en l'absence de fenêtres, au moyen de niches, baies simulées panneaux ou autres arrangements plus ou moins heureux.

Nous pensons que c'est là une exagération fâcheuse; une salle d'école ne devrait jamais être privée des bienfaits des rayons solaires, lorsque l'orientation le rend possible, en outre le fait d'avoir des jours de fenêtre sur deux faces au lieu d'une facilitera toujours dans une large mesure le renouvellement de l'air, ce qui n'est jamais à dédaigner. Nous sommes loin de méconnaître les effets fâcheux de la lumière frappant les élèves en face, mais nous croyons que rien n'est plus facile que de s'en préserver, serait ce simplement au moyen de volets intérieurs fermés pendant l'heure des cours. — Dans nombre de projets les aïssances sont disposées de manière à satisfaire complètement aux exigences de l'hygiène, elles sont facilement accessibles quoique séparées judicieusement des corridors principaux par des couloirs ménagés avec discrétion. Il nous paraît préférable d'admettre, comme plusieurs projets l'indiquent, ces locaux placés à chaque étage aux deux extrémités plutôt que de les voir réunis ensemble, le chemin à parcourir est moins long et les agglomérations moins à craindre.

Le programme laisse toute latitude aux concurrents quant au nombre des escaliers. Nous pensons que vu l'exiguïté de l'emplacement et le nombre relativement restreint des élèves, un seul escalier, spacieusement disposé et placé au centre du bâtiment remplira le but d'une manière suffisante. La même latitude est réservée en ce qui concerne la suppression de la salle de chant remplacée dans ce cas par la réunion des salles de couture. La plupart des concurrents ont admis cette disposition, avec raison croyons nous. Ajoutons en terminant l'examen de ces considérations générales que la salle de dessin n'a en général pas été traitée avec le soin qu'elle aurait comporté, c'est là un des côtés de la question qui à notre surprise a été le moins bien étudié.

(A suivre.)